Transports: Partenariat euro-méditerranéen

1998/2026(COS) - 12/02/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adpotant le rapport de M. Nikitas KAKLAMANIS (UPE, GR) sur le partenariat euro-méditerranéen dans le secteur des transports, le Parlement européen espère que la convocation d'un Conseil extraordinaire des ministres des Transports chargés du suivi du processus de Barcelone pourra faire progresser rapidement l'intégration des systèmes de transport entre l'Union et l'ensemble des pays tiers méditerranéens. Il préconise la participation pleine et officielle du Parlement européen en qualité d'observateur au Forum méditerranéen des transports réunissant les 12 pays du bassin méditerranéen, la Commission et le Conseil. Il estime que la Commission devrait présenter sa propre contribution sur les transports dans le bassin méditerranéen dans un délai permettant son examen au cours de la troisième conférence interministérielle de Stuttgart d'avril 1999. La Commission devrait présenter simultanénement un programme d'actions visant à promouvoir les transports dans cette région prévoyant : - une coordination structurée entre les organismes interministériels opérant au niveau subérgional; - l'extension au bassin méditerréanéen de l'évaluation des besoins en infrastructures de transport (sur le modèle TINA); - le développement et l'application pratique des résultats des activités de recherche (RETRAMED); - un calendrier des initiatives à mettre en oeuvre et des objectifs à atteindre d'ici à 2010 pour le transport de passagers et de marchandises. Le Parlement estime que la mise en oeuvre de ce plan doit préalablement passer par une réorganisation des services de la Commission afin d'améliorer la coordination interne des activités menées par cette dernière, de faciliter le dialogue entre les institutions concernées et garantir la transparence des procédures. Par ailleurs, le Parlement considère que l'exécution des programmes d'infrastructure devrait tenir compte de certaines priorités telles que les liaisons entre les ports et aéroports de l'Union et les ports et aéroports des pays méditerranéens et les liaisons entre les ports et aéroports de ces pays avec leur arrière-pays. Il demande à la Commission d'encourager le développement du transport multimodal et des transports en commun le long des axes Sud/Sud. Il lui demande en outre d'élaborer un programme communautaire ouvert aux pays tiers méditerranéens qui favoriserait le partenariat entre les régions insulaires de la Méditerranée et le continent. Enfin, il invite la Commission, la BEI et les autorités nationales compétentes à appuyer les "projets de région" concernant des territoires spécifiques, des noeuds de communication, des zones portuaires ou des axes où faire confluer les investissements. Il souligne dans ce cadre l'importance du respect de l'environnement contre toute pollution provenant de déchets toxiques ou nucléaires provenant d'activités en cours ou prévues.